



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 02-1 - SPORTS -
ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVENANT
N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION
« OAJLP BASKET BALL » -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

2663/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **10/10/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **16 OCT. 2012**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 4 octobre 2012

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Absents : M. Georges ROUX, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-1 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC L'ASSOCIATION « OAJLP BASKET BALL » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Les nouveaux actionnaires de la SASP « OAJLP Côte d'Azur » ont, d'un commun accord avec les dirigeants de l'association « OAJLP Basket Ball », décidé de reprendre à leur compte, la gestion de l'équipe professionnelle du club qui évolue en ligue Nationale professionnelle (pro B).

Cette modification a comme conséquence pour la Commune une contractualisation séparée avec le club et la SASP.

Ainsi, la commune et l'association ont signé le 05 septembre 2011 une convention d'objectifs et de moyens qu'il convient aujourd'hui de modifier par la voie d'un avenant ci-annexé.

En effet, la liste des équipements mis à disposition, la redevance qui en découle et les modalités d'utilisation de la subvention sont aujourd'hui à actualiser.

De manière synthétique, sont mis à disposition notamment certaines parties du stade Foch, de la salle de la Fontonne et de la salle Audiberti.

Ces installations sont mises à disposition de l'Association à titre gratuit.

En revanche, les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables jusqu'au terme de la convention.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectif et de moyens entre la Commune d'Antibes Juan-les-Pins et l'OAJLP Basket Ball.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-1 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - AVENANT N. 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION " OAJLP BASKET BALL " - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 16/10/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2012

Numéro de l'acte : DCM2663-12 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20121004-DCM2663-12-DE

Date de décision : 04/10/2012

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes